

COMORES

"Un nouveau département confronté à de lourds défis"

Lundi 23 Juillet 2012- 19:52:55 - *Politique*

La délégation de la commission des lois du Sénat s'est rendue à Mayotte entre le 11 et le 15 mars 2012. Au cours de ce déplacement, les sénateurs ont rencontré plus de 75 personnes (services de l'État, élus locaux, acteurs de la société civile et économique) afin de faire un inventaire des problèmes rencontrés par le nouveau département.



Les grandes manifestations d'octobre 2011 contre la vie chère

Le rapport remis mercredi au Sénat, intitulé "Un département confronté à des défis majeurs" reprend point par point toutes les facettes de la société mahoraise, son fonctionnement et son entrée dans le cadre juridique du département. Il pointe les nombreuses insuffisances dans bien des domaines, notamment sociaux ou liés à l'immigration. Ce rapport a été réalisé par trois parlementaires : Jean-Pierre Sueur, président (Soc. - Loiret), Christian Cointat (UMP - Français de l'Étranger), et Félix Desplan (Soc. - Guadeloupe)

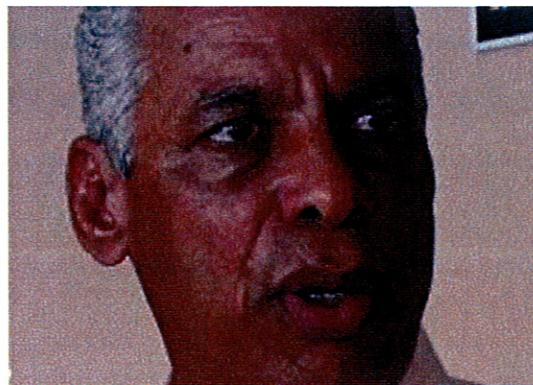
Mayotte est confrontée à plusieurs défis économiques et sociaux de grande ampleur.

Un défi démographique qui engendre de nouveaux et nombreuses problématiques, comme le foncier ou l'enseignement. "La population de Mayotte s'élevait, en 2007 (dernier recensement, ndlr), à 186.452 habitants, soit une multiplication par huit du nombre d'habitants par rapport à 1958. La population pourrait atteindre aujourd'hui 250.000 habitants, en raison de l'importance de l'immigration illégale".

Le défi de la vie chère, mis en lumière par la contestation sociale

Réaction du ministre des outre-mers

Le ministre des outre-mers, qui revenait de sa visite à Mayotte a réagi ce rapport et apporté quelques éléments de réponse.



Victorin Lurel

de l'automne 2011. *"Les facteurs explicatifs sont nombreux et, pour la plupart d'entre eux, sont inextricablement liés à la condition ultramarine. Les marges de manoeuvre dont disposent les pouvoirs publics sont obérées par l'opacité entourant la comparaison des prix et la spécificité du jeu de la concurrence à Mayotte et, plus généralement, dans les DOM"*.

La problématique de la scolarisation. Le système éducatif de Mayotte est confronté à un double défi constitué d'une part, de la forte progression des effectifs scolaires, dans le premier et le second degré, et le manque d'infrastructures qui en découle. Chaque année, 1.500 élèves supplémentaires arrivent dans le premier degré et 1 600 dans le second degré, nécessitant la construction d'une classe supplémentaire par jour, un collège par an et un lycée tous les deux ans. D'autre part, les résultats scolaires restent décevants, en raison de l'environnement socioculturel spécifique et du niveau d'illettrisme important chez les jeunes Mahorais.

Enfin, *"la persistance d'une forte immigration illégale"*. Bien qu'il soit difficile d'établir une comptabilisation exacte, la population immigrée clandestine, essentiellement originaire des Comores, pourrait s'élever entre 50.000 et 60.000 personnes environ. *"Son importance reflète les limites de la politique actuelle de reconduite à la frontière : en 10 ans, l'équivalent de la population mahoraise a été expulsé. Le coût de cette politique s'élève, chaque année, entre 50 et 70 millions d'euros"*.

"Les conditions d'accueil des immigrés clandestins au centre de rétention administrative de Pamandzi sont dégradantes en raison de la surpopulation des personnes retenues et des conditions d'hébergement indignes. Les mineurs étrangers isolés représentent un phénomène collatéral des reconduites à la frontière d'autant plus grave que Mayotte ne dispose pas des moyens suffisants pour leur encadrement. Face à ce constat, une nouvelle politique de coopération avec les Comores s'impose ainsi que la mise en place d'un nouveau visa qui remplacerait le « visa Balladur » aujourd'hui en vigueur à Mayotte".

"Les problématiques de sécurité publique et pénitentiaires : en faisant abstraction de l'immigration clandestine, à l'origine d'une « délinquance de survie », Mayotte n'est pas touchée par un phénomène important de délinquance. Il convient toutefois de rester attentif aux évolutions futures : les mouvements sociaux de l'automne 2011 ont influé négativement sur les chiffres de la délinquance tant en matière d'atteintes aux personnes que d'atteintes aux biens. Par ailleurs, la maison d'arrêt de Majicavo connaît un phénomène récurrent de surpopulation (entre 10 et 15 détenus par cellule). Un projet d'agrandissement est prévu pour 2014 afin de mettre en conformité le nouvel établissement avec les dispositions de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009".

La situation budgétaire préoccupante des collectivités territoriales mahoraises

"Les collectivités territoriales mahoraises présentent une situation budgétaire structurellement dégradée depuis plusieurs années, en raison de l'insuffisance des ressources de fonctionnement et des problèmes permanents de trésorerie. Ainsi, 11 des 17 communes de Mayotte, ainsi que le Conseil général et trois syndicats intercommunaux, sont sous le contrôle de la chambre régionale des comptes qui se plaint de l'inertie des collectivités face à ses préconisations. Par ailleurs, les recettes du Conseil général reposent largement sur des ressources douanières liées à l'activité économique et celles des communes sur le fond intercommunal de péréquation alimenté par le conseil général."

Le conseil général de Mayotte est en situation de déficit budgétaire structurel chronique, mais non en déséquilibre budgétaire. Le montant du déficit s'élèverait à 80 millions d'euros. Alors que les recettes courantes stagnent, les charges de fonctionnement sur la période 2006-2010 ont progressé de 7,5 % par an.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces difficultés : des dépenses de personnel élevées, la stagnation des recettes courantes, le poids des charges indues dénoncées par le conseil général. Les collectivités ne peuvent pas exercer leurs compétences dans des conditions satisfaisantes, comme le démontrent les exemples du revenu de solidarité active (RSA) ou encore le financement du futur service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dont la mise en place est prévue pour 2014.

Les difficultés rencontrées par les services fiscaux pour achever le cadastre rendent incertaine l'application de la fiscalité de droit commun en 2014.

Il a indiqué que "nombre des préoccupations exprimées dans le rapport figurent dans la feuille de route fixée par le Premier ministre pour le gouvernement dans les outre-mer en général, et à la Réunion et Mayotte en particulier".

Concernant la lutte contre la vie chère, il a exprimé "le souhait d'une action volontariste de l'Etat en matière de régulation de la concurrence". Il présentera d'ailleurs une communication à ce sujet devant le conseil des ministres du 25 juillet "qui se traduira ensuite par des mesures législatives qui seront soumises au Parlement".

Enfin, Victorin Lurel dit partager "les préoccupations de la mission sénatoriale quant à la maîtrise des flux migratoires à Mayotte". Il rappelle que "des instructions ont été données au préfet de Mayotte afin d'améliorer très rapidement les conditions de rétention des personnes en situation irrégulière, et en particulier pour l'accueil des familles avec enfant". En outre, un nouveau centre de rétention administrative, plus adapté, "sera construit et livré pour la fin 2014". Mais, comme les sénateurs, le ministre des Outre-mer estime "indispensable de relancer les travaux du Groupe de travail de haut niveau avec les Comores". Interrompu par le gouvernement Sambi à la suite de la consultation sur la départementalisation de Mayotte en 2009, la France n'a cessé de répéter que le GTHN serait réactivé si l'Union des Comores en exprimait le souhait. Ce qui n'a toujours pas été le cas.

La situation budgétaire difficile rend nécessaire la définition d'un nouveau pacte budgétaire entre l'État et les collectivités territoriales mahoraises."

Les propositions des rapporteurs

Pour tenter de résoudre cette somme de problèmes pour la plupart endémiques à Mayotte, les trois rapporteurs font 32 propositions

Justice

1. Mettre en place, à moyen terme, une cour d'appel à Mayotte, en lieu et place de la chambre d'appel détachée de la cour d'appel de La Réunion.
2. Mettre en place, pour les personnels relevant du ministère de la Justice, une politique de gestion prévisionnelle des emplois et de formation adaptée aux enjeux de l'évolution institutionnelle de Mayotte.
3. Prévoir un projet immobilier pour le tribunal de grande instance de Mamoudzou, afin de renforcer les conditions d'accueil des justiciables et d'assurer des conditions de travail décentes aux différents acteurs du monde judiciaire.
4. Faire bénéficier les officiers de l'état civil des communes mahoraises de formations spécifiques.
5. Confier aux cadis une fonction de médiation sociale coordonnée avec les tribunaux de droit commun et le conseil général.
6. Intégrer rapidement les surveillants mahorais de la maison d'arrêt de Majicavo dans le corps d'encadrement de droit commun.

Statut de région ultrapériphérique

7. Rendre effectif l'accès de Mayotte au statut de région ultrapériphérique au 1er janvier 2014.
8. Mettre en place une politique de formation à destination des élus locaux et des fonctionnaires qui soit adaptée aux enjeux de l'accès de Mayotte au statut de région ultrapériphérique.

Lutte contre la vie chère

9. Ouvrir le marché mahorais aux pays voisins, pour une liste de produits de première nécessité.
10. Diminuer les taxes d'importation des produits de première nécessité tout en augmentant celles des produits dits « de luxe ».
11. Assurer la transparence de la formation des prix auprès des consommateurs. Faire connaître les prix des mêmes produits en métropole. Sanctionner les entreprises qui pratiqueraient des marges trop élevées.
12. Engager rapidement une réflexion sur les solutions qui permettraient de limiter le poids des monopoles à Mayotte et, plus généralement, dans les outre-mer.
13. Favoriser la consommation des produits issus des productions locales.

Social

14. Augmenter le RSA mahorais à au moins 50 % du RSA national d'ici le 1er janvier 2013.
15. Poursuivre la formation des agents du conseil général à la mise en oeuvre du RSA.
16. Prévoir de nouvelles règles d'attribution du RSA afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires d'autres prestations sociales.

Éducation

17. Prévoir un programme de construction de 600 classes supplémentaires dans les écoles primaires à Mayotte, d'ici 2017, avec une participation budgétaire de l'État.

Immigration et droit d'asile

18. Mettre en place un dispositif défini par décret pour la délivrance des « bons roses » afin de garantir un accès aux soins des mineurs en évitant une interprétation subjective.
19. Prévoir la mise en place, dans un délai à définir, de centres d'accueil pour demandeurs d'asile.
20. Accélérer la construction du nouveau centre de rétention administrative de Mayotte.

21. Intégrer, dans le projet du nouveau CRA, les conditions de travail des fonctionnaires de la police aux frontières (PAF) et prévoir un renforcement des effectifs de la PAF de Mayotte.

22. Assurer la prise en charge effective des mineurs étrangers isolés par une intervention des pouvoirs publics, en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux.

23. Mettre fin aux tragédies créées par les trafics de kwassas kwassas entre Anjouan et Mayotte et aux lourdes difficultés engendrées à Mayotte par une immigration non maîtrisée. A cette fin, oeuvrer activement pour la conclusion d'accords bilatéraux entre la France et les Comores dans le domaine de l'immigration.

24. Mettre fin au « visa Balladur » qui n'a aucunement mis fin à l'immigration illégale et lui substituer un dispositif d'attribution de visa plus réaliste et rigoureux afin de mieux maîtriser l'immigration.

Sécurité publique et sécurité civile

25. Mettre en place un dispositif de complémentarité pour l'encadrement des mineurs délinquants entre la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de La Réunion et celle de Mayotte.

26. Renforcer la sécurité publique de La Réunion et de Mayotte par :

- la création d'un second escadron de gendarmerie installé soit à Mayotte, soit à La Réunion ;

- la possibilité de réquisitionner des moyens aériens civils pour permettre l'acheminement des moyens de sécurité entre les deux départements.

27. Reporter la mise en place du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Mayotte du 1er janvier 2014 au 1er juillet 2014, voire le 1er septembre 2014.

28. Permettre au futur SDIS de Mayotte de bénéficier des ressources budgétaires suffisantes pour assumer ses missions, à l'aide d'un financement adapté.

Finances et fiscalité

29. Mettre en place une procédure spécifique d'encadrement des paiements des entreprises par les collectivités territoriales.

30. Engager, dès aujourd'hui, une réflexion sur la répartition du produit fiscal issu de l'application de la fiscalité de droit commun, le 1er janvier 2014, entre l'État, les collectivités territoriales mahoraises et le Parlement.

31. Prévoir une transition réaliste pour l'application de la fiscalité de droit commun, sur une période à définir.

32. Prévoir une subvention d'équilibre de l'État aux collectivités territoriales, pour financer le plan de redressement qui apparaît indispensable afin de faire face à des difficultés ciblées et circonscrites.

Article consulté 328 fois

© 2012 - **Reproduction soumise à autorisation**